

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**JARVILLE-LA-MALGRANGE / HEILLECOURT - Site SNCF – Reconversion – T
P09RD40H049**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

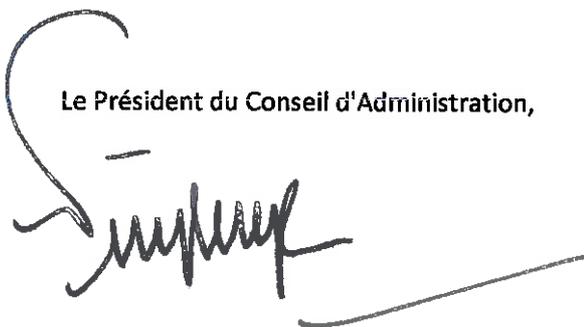
Vu la sollicitation de la Métropole du Grand Nancy pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la reconversion du site SNCF à Jarville-la-Malgrange et Heillecourt en vue de créer des logements et des équipements publics structurants,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de désamiantage, de déconstruction, de gestion de la pollution rendus nécessaires par la déconstruction et de pré-verdissement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 700 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la Métropole du Grand Nancy la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

